

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

Examen périodique d'espèces animales inscrites aux annexes CITES

Examen périodique des Felidae

EXAMEN PERIODIQUE DES FELIDAE [DECISION 13.93 (REV. COP15)]

1. Le présent document a été préparé par l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique* à la demande du Président du Comité pour les animaux.
2. A sa 15^e session (Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté la décision 13.93 révisée, qui charge le Comité pour les animaux de lui soumettre à sa 16^e session un rapport sur les progrès accomplis dans l'examen des Felidae, en particulier de *Lynx* spp., et sur les questions de similitude.
3. Les Etats-Unis ont terminé l'examen de *Lynx* spp. et soumettent à la présente session un document distinct sur les résultats de cet examen. Le présent document fournit donc une mise à jour sur la situation des espèces de Felidae restantes et fait des recommandations sur l'achèvement de l'examen des Felidae.
4. A la 23^e session du Comité pour les animaux (Genève, 2008), un groupe de travail s'est réuni pour discuter de la stratégie à suivre pour l'examen périodique des Felidae et a établi une liste de recommandations prioritaires (voir document AC23 WG3 Doc. 1) pour les espèces à examiner. Le Comité pour les animaux a accepté les recommandations du groupe, notamment:
 - a) Examiner *Panthera onca* – le Mexique s'est porté volontaire
 - b) Examiner le genre *Prionailurus*, qui inclut *P. bengalensis*, *P. iriomotensis*, *P. planiceps*, *P. rubiginosus* et *P. viverrinus*
 - c) Assigner un rang de priorité plus bas pour l'examen des espèces suivantes:
 - Catopuma badia*
 - Felis bieti*
 - Felis chaus*
 - Felis manul*
 - Felis margarita*
 - Felis nigripes*
 - Felis silvestris*
 - Le genre *Leopardus*, qui inclut *L. braccatus*, *L. colocolo*, *L. geoffroyi*, *L. guigna*, *L. jacobitus*, *L. pajeros*, *L. pardalis*, *L. tigrinus* et *L. wiedii*
 - Profelis aurata*
 - Puma concolor*
 - Puma yagouaroundi*

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

d) Eliminer les espèces suivantes de l'examen:

Acinonyx jubatus
Caracal caracal
Catopuma temminckii
Leptailurus serval
Neofelis nebulosa
Panthera leo
Panthera pardus
Panthera tigris
Pardofelis marmorata
Uncia uncia

5. Après la 23^e session du Comité pour les animaux, le Secrétariat a envoyé aux Parties la notification n° 2008/049 leur demandant d'entreprendre l'examen des espèces de Felidae retenues par le Comité. A part le Mexique, qui s'est porté volontaire pour l'examen de *Panthera onca*, aucune Partie ne s'est proposée pour réaliser l'examen des espèces recommandées pour examen par le Comité.
6. Le Mexique a terminé l'examen de *Panthera onca* et soumet un document sur cet examen à la présente session.
7. A sa 24^e session (Genève, 2009), le Comité avait noté qu'aucune autre Partie ne s'était portée volontaire pour l'examen d'espèces de Felidae.
8. Le Canada envisage actuellement d'examiner *Puma concolor cougar* et *Puma concolor coryi*.
9. Pour achever l'examen périodique des Felidae, nous soumettons au Comité une liste de recommandations jointe en tant qu'annexe au présent document. Cette liste de recommandations est fournie afin d'étayer le débat qui déterminera comment terminer l'examen périodique des Felidae.

RECOMMANDATIONS POUR L'ACHEVEMENT DE L'EXAMEN PERIODIQUE DES FELIDAE

- A. Notification aux Parties: Les Etats-Unis recommandent que le Secrétariat envoie aux Parties une notification finale priant instamment les Etats des aires de répartition des espèces de Felidae restant sur la liste des espèces à examiner (voir ci-dessous) d'envisager de se charger de ces examens. Si, d'ici à la 26^e session du Comité pour les animaux, aucune Partie n'a assumé la responsabilité de ces examens, nous recommandons au Comité de considérer que les espèces restantes ont la place appropriée dans les annexes et de les supprimer de la liste des espèces à examiner.
- B. Espèces du genre *Prionailurus*: Nous notons que *P. planiceps* et *P. viverrinus* sont considérés comme en danger par l'UICN dans sa Liste rouge des espèces menacées d'extinction, et que *P. rubiginosus* est considéré comme vulnérable – ces trois espèces connaissant un déclin de leurs populations. De plus, *P. bengalensis* et *P. rubiginosus* font l'objet d'une inscription scindée aux annexes CITES – certaines populations étant inscrites à l'Annexe I et les autres à l'Annexe II. En conséquence, compte tenu des préoccupations suscitées par la conservation de ces espèces, par leur inscription scindée et par le volume du commerce international dont elles font l'objet, nous recommandons que l'examen du complexe *Prionailurus* spp. soit réalisé avant la 16^e session de la Conférence des Parties.
- C. *Panthera leo*: Nous notons qu'à sa 23^e session, le Comité a supprimé *Panthera leo* de l'examen des Felidae, conformément à la résolution Conf. 14.8 c) ii) A., qui stipule que l'examen des espèces ayant fait l'objet de propositions d'inscription aux deux dernières Conférences des Parties (que les propositions aient été adoptées ou non) ne devrait pas être envisagé. Le Kenya a soumis la proposition CoP13 Prop. 6 sur cette espèce pour examen à la 13^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2004), puis l'a retirée, préférant la tenue d'une série d'ateliers sur cette espèce avec les Etats de l'aire de répartition, afin d'en améliorer la gestion. Deux sessions de la Conférence des Parties ont eu lieu depuis (la CoP14 et la CoP15) et les ateliers et des recherches ont permis de produire des informations supplémentaires sur l'état et la conservation de cette espèce (par ex.: Mésochina *et al* 2010a, Mésochina *et al* 2010b, Mésochina *et al* 2010c, Packer *et al* 2011, Chardonnet *et al* 2009, Packer *et al* 2009), aussi recommandons-nous au Comité d'ajouter cette espèce à celles dont l'examen est hautement prioritaire et devrait être réalisé avant la 16^e session de la Conférence des Parties.
- D. *Puma concolor cougar* et *Puma concolor coryi*: Reconnaissant que le Canada envisage de réaliser l'examen des sous-espèces *P. concolor cougar* et *P. concolor coryi*, les Etats-Unis acceptent d'y contribuer en tant qu'Etat de l'aire de répartition.
- E. Espèces peu prioritaires: Nous recommandons le maintien de l'examen des espèces suivantes comme peu prioritaires, conformément à la recommandation faite par le Comité pour les animaux à sa 23^e session (voir document AC23 WG3 Doc. 1):
- *Catopuma badia*
 - Le genre *Felis*, y compris *F. bieti*, *F. chaus*, *F. manul*, *F. margarita*, *F. nigripes* et *F. silvestris*
 - Le genre *Leopardus*, y compris *L. braccatus*, *L. colocolo*, *L. geoffroyi*, *L. guigna*, *L. jacobitus*, *L. pajeros*, *L. pardalis*, *L. tigrinus* et *L. wiedii*
 - *Profelis aurata*
 - *Puma yagouaroundi*

Références

- Chardonnet, P., P. Mésochina, P. C. Renaud, C. Bento, D. Conjo, A. Fusari, C. Begg, M. Foloma, and F. Pariela. 2009. Conservation status of the lion (*Panthera leo* Linnaeus, 1758) in Mozambique. Final Report. Maputo. 81pp.
- Mésochina, P., J. B. Mamang-Kanga, P. Chardonnet, Y. Mandjo, and M. Yaguémé. 2010a. Statut de conservation du lion (*Panthera leo* Linnaeus, 1758) en République Centrafricaine. Rapport Final. Bangui. 69pp.
- Mésochina, P., L. Sefu, E. Sichali, P. Chardonnet, J. Ngalande, and W. Lipita. 2010b. Conservation status of the lion (*Panthera leo* Linnaeus, 1758) in Malawi. Final Report. Paris. 78pp.

- Mésochina, P., O. Mbangwa, P. Chardonnet, R. Mosha, B. Mtui, N. Drouet, W. Crosmary, and B. Kissui. 2010c. Conservation status of the lion (*Panthera leo* Linnaeus, 1758) in Tanzania. Final Report. Paris. 110pp.
- Packer, C., H. Brink, B.M. Kissui, H. Maliti, H. Kushnir, and T. Caro. 2011. Effects of trophy hunting on lion and leopard populations in Tanzania. *Conservation Biology* 25(1):142-153.
- Packer, C. M. Kosmala, H. Cooley, H. Brink, L. Pintea, D. Garshelis, G. Purchase, M. Strauss, A. Swanson, G. Balme, L. Hunter, K. Nowell. 2009. Sport hunting, predator control and conservation of large carnivores. *PLoS ONE* 4(6): e5941.[doi10.1371/journal.pone.0005941](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0005941).